

21 fév 2020 -14:59

Appartient à Conseil des ministres du 21 février 2020

Extension du remboursement pour les contraceptifs et la pilule du lendemain

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à étendre les remboursements prévus pour les contraceptifs et la pilule du lendemain.

Le projet introduit deux changements dans l'arrêté royal du 16 septembre 2013, à savoir :

- le relèvement de l'âge maximum pour bénéficier de l'intervention "contraception jeunes" de 20 à 24 ans
- la suppression de toute limite d'âge en ce qui concerne l'intervention pour les contraceptifs d'urgence

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 22 avril 2019 modifiant l'arrêté royal du 16 septembre 2013 fixant une intervention spécifique dans le coût des contraceptifs pour les femmes, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be